

Rapport annuel 2017 du Comité de surveillance du PERP « CARDIF Multi-Plus PERP et BNP Paribas Multiplacements PERP »

Rapport établi à partir des informations fournies par l'assureur Cardif, en application de l'article L 144-2-III du code des assurances.

Rappel

Le Plan « CARDIF Multi-Plus PERP/ BNP Paribas Multiplacements PERP » est un contrat d'assurance vie groupe en vue de la retraite souscrit par l'UFEP auprès de CARDIF.

L'UFEP est une association qui souscrit des contrats d'assurance-vie groupe (ou collectifs) auprès de CARDIF, Compagnie d'assurance de BNP Paribas ou d'ASSUVIE filiale de Groupama et de BNP Paribas.

Depuis la fusion avec l'Association Partenaire Retraite (A.P.R) intervenue en 2016, l'UFEP a également le statut de « GERP » tel que prévu par l'article L144-2 du Code des assurances. Ce statut ne concerne que la partie de ses activités relative aux PERP. Le GERP ou Groupement d'Épargne Retraite Populaire est seul habilité à souscrire un PERP auprès d'un assureur. Il s'agit d'une structure spécifique dont la loi a organisé l'indépendance à travers la composition de son Comité de surveillance. Pour garantir cette indépendance, 50% des membres de ce Comité, élus par l'Assemblée Générale des participants, sont obligatoirement libres de tout lien avec l'assureur.

En adhérant à votre PERP, vous êtes devenu adhérent de l'association. Celle-ci a vocation à vous représenter auprès de la Compagnie d'assurance et à vous informer des éventuelles modifications du contrat d'assurance soumises à votre approbation. Elle effectue également une surveillance des gestions technique, administrative et financière réalisées par l'assureur qui est tenu de lui fournir chaque année un rapport sur ces éléments.

Le présent document a été établi par votre Comité de surveillance à partir des informations fournies par l'assureur.

Liste des membres du Comité de surveillance du « Cardif Multiplus PERP- BNP Paribas Multiplacement

M. Jean Marc Altwegg, adhérent, nommé par le Conseil d'administration, Président du comité

Mme Patricia Chassagne, adhérente et Conseil en Gestion de Patrimoine Indépendant;

Mme Dominique Chevaillier-Boisseau, adhérente, médiatrice d'un réseau bancaire,

M. Jean-Louis Cayrol, personnalité qualifiée, ancien délégué général de l'association ;

M. Patrick Joachimsmann, adhérent.

Point sur la gestion financière

- Le fonds cantonné en Euro: composition et performance

Le taux de rendement brut du fonds en euros a été de 1.97%. Après abandon exceptionnel d’une partie de sa marge par l’assureur CARDIF et une reprise partielle de la provision pour Participation aux bénéfices le taux net servi s’est élevé à 1.30%.

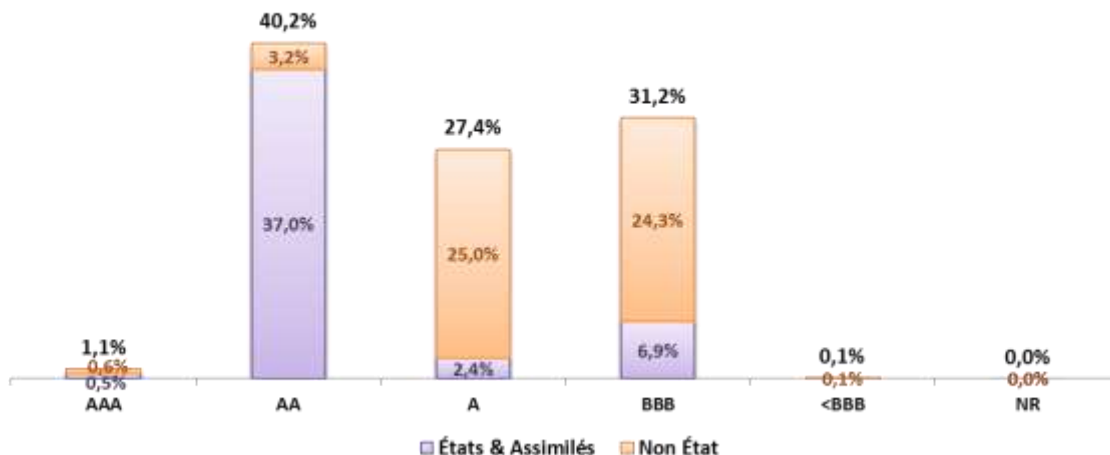
Les encours du Fonds ont enregistré en 2017 une croissance de 15,3% et sont passés en valeur boursière de 144 M€ à 166 M€. Pour rappel, la valeur boursière ou valeur de marché d’un fonds Euros, à la différence de la valeur comptable, prend en compte les plus ou moins-values du portefeuille.

Au cours de cette année, la politique d’investissement a été active tout en restant prudente. Ainsi, les actifs de taux (fixes, variables, et court terme) représentaient à fin décembre 2017, 81,7% de l’actif du fonds en valeur de marché.

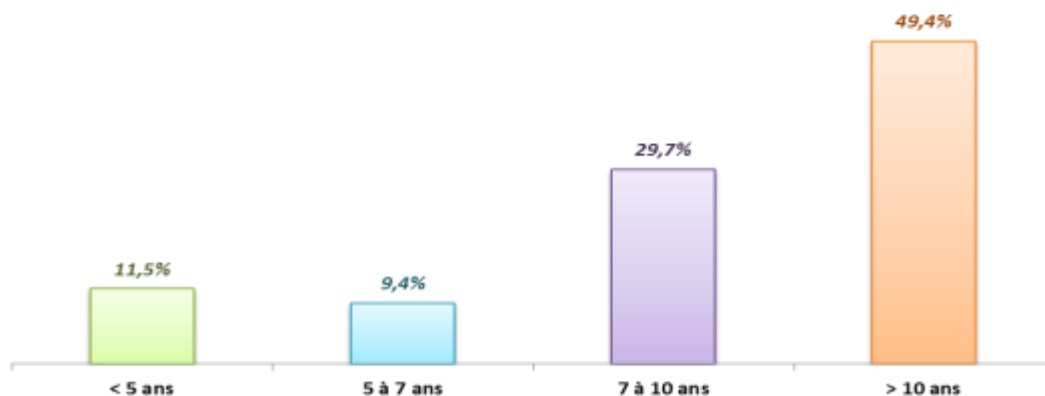
Par rapport à 2016, on relève une baisse sensible des emprunts du secteur public qui ne représentent plus que 46,8% du total (62% en 2016) au profit des titres émis par les entreprises et notamment le secteur financier qui représente 43,7% du total du secteur privé.



Globalement, la qualité du fonds demeure élevée avec une poche obligataire dont la notation moyenne s’établit à A.



La poche obligataire, dont près de 80% a une maturité supérieure à 7 ans, représente en fin d’année 71% de l’actif global.



Les emprunts d'état représentent 33% de la valeur totale du fonds et sont pour l'essentiel émis par des pays notés AAA AA et AA-.



États	Rating	Allocation	Δ Vs. 30/12/2016
France	AA	21,7%	-9,2%
Belgique	AA-	4,2%	-1,1%
Espagne	BBB+	3,4%	1,9%
Italie	BBB	1,4%	-2,8%
Pologne	A-	0,9%	0,7%
Slovaquie	A+	0,4%	0,0%
Irlande	A+	0,4%	-0,7%
Allemagne	AAA	0,3%	-1,7%
Autres		0,4%	0,3%
TOTAL		33,0%	

- Les frais prélevés sur les actifs

Sur l'année 2017, les frais de gestion prélevés par l'assureur ont été conformes aux règles contractuelles prévues par les conditions générales du contrat et stipulés dans la notice. En revanche il a abandonné pour le Fonds Général 0,131% des frais prévus sur la performance de gestion financière pour les ramener à 0,066 %.

	Frais prélevés pour l'assureur		Frais prélevés pour l'association	Total des frais effectivement prélevés
	Gestion	Performance de gestion financière		
Fonds Général en euros				
Frais maximum contractuels	0,70%	0,197% (10% des produits financiers nets)	Pas de frais annuels prévus	
Frais prélevés en 2017	0,70%	0,066%	0,00%	0,766%
Unités de compte				
Frais maximum contractuels	0,96%	100% des éventuelles rétrocessions de commissions reçues au titre de la gestion financière		
Frais prélevés en 2017 :	0,96%	100% des éventuelles rétrocessions de commissions reçues au titre de la gestion financière		

- Les Principales unités de compte choisies par les adhérents

Les adhérents ont à leur disposition 615 supports en U.C. dont les plus représentatifs en encours sont repris ci-dessous :

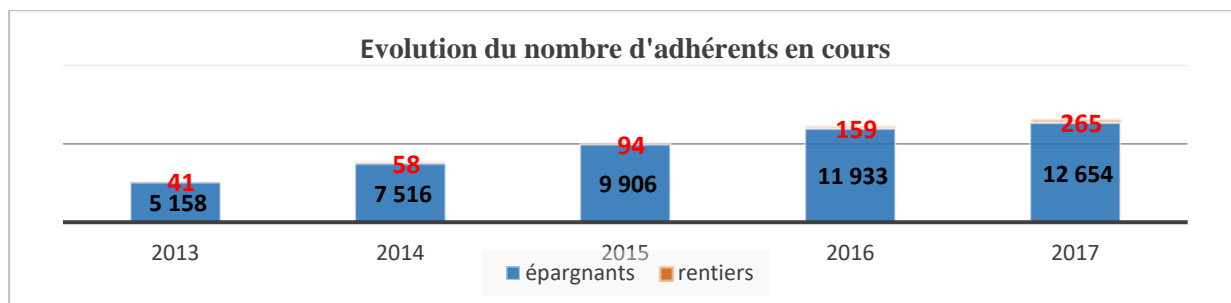
	Encours au 31/12/2017) (En €)	Répartition (en %)
CARMIGNAC PATRIMOINE 0.96% PERP	10 941 734,42	5,47%
EUROSE 0.96%	9 580 127,88	4,79%
CARMIGNAC INVESTISSEMENT 0.96%	6 830 757,05	3,42%
H2O MULTIBONDS R 0.96% PERP	6 083 967,29	3,04%
M&G OPTIMAL INCOME FUND 0.96% PERP	5 391 096,53	2,70%
DNCA EVOLUTIF 0.96% PERP	4 765 917,08	2,38%
MG GLOBAL DIVIDEND A 0.96% PERP	4 483 984,36	2,24%
ODDO AVENIR EUROPE A CR EUR 0.96% PERP	4 220 224,83	2,11%
SEXTANT GRAND LARGE A 0.96% PERP	4 186 572,96	2,09%

Les données statistiques sur la vie du plan.

Adhésions, versements et prestations

- Les adhérents

L'année 2017 a enregistré une croissance de **6%**, soit **721** assurés, du nombre de nouveaux adhérents en phase d'épargne. Le nombre de nouveaux rentiers a, quant à lui, crû de **66%** avec **106** rentiers supplémentaires. Au total, les effectifs de votre PERP progressent de **7%** et atteignent au 31 décembre un total de **12919** adhérents.



-Les adhésions

Votre PERP a accueilli au cours de l'année écoulée, **1187** adhésions nouvelles dont **393** transferts entrants en provenance de PERP ouverts chez d'autres assureurs. A l'inverse, elle a comptabilisé **129** sorties (hors sorties en rente) dont **100** transferts sortants et **29** rachats exceptionnels effectués en application de l'article 132-23 du code des assurances (cas de sorties exceptionnelles en capital prévues par le code des assurances).

Le nombre de liquidations en rente s'est élevé à **436** dont **330** ont fait l'objet d'un versement unique du fait de leur faible montant (application de l'article A 160-2 du code des assurances.)

-Les encours et les versements

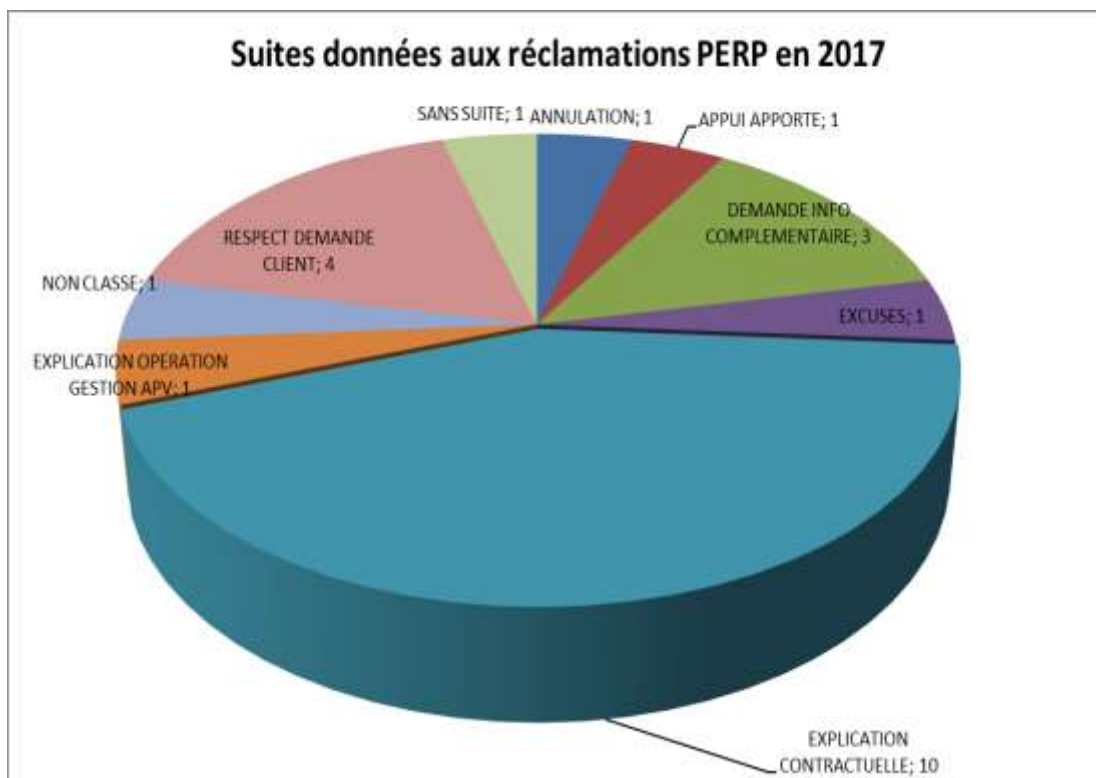
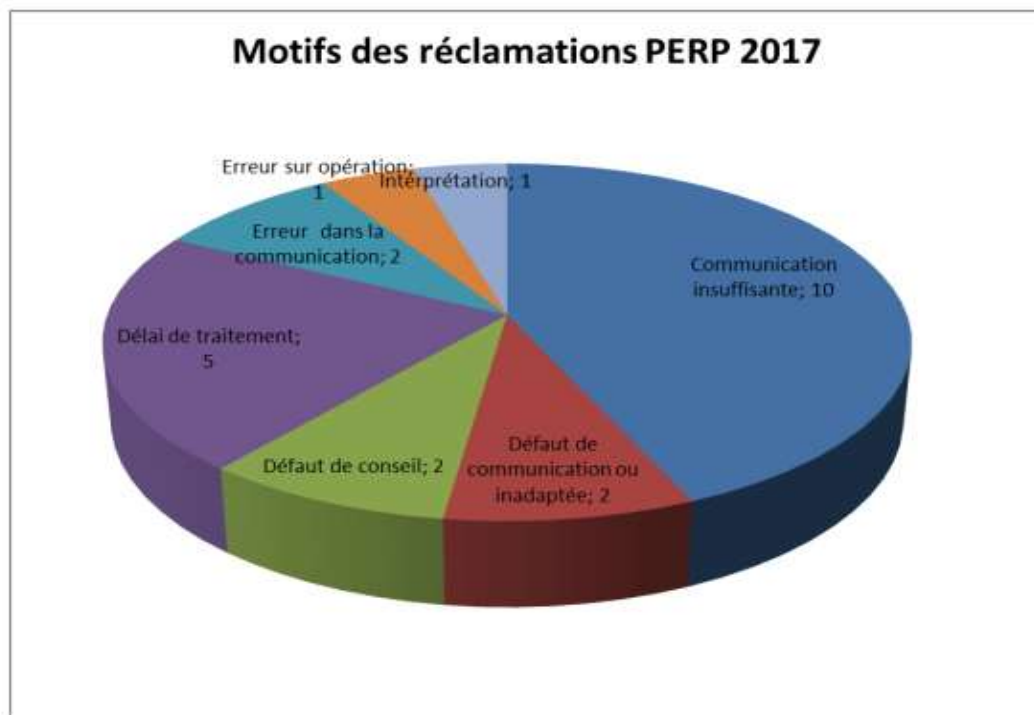
L'encours total de votre PERP a progressé de **62,4 M€ + 22%** et atteint au 31 décembre un total de **351,8 M€** dont **340,6** en phase épargne. Cet encours a été alimenté par **59,1 M€** de versements nouveaux, en retrait de **24%** sur 2016 %. **62%** de ces versements ont été faits sur les unités de compte.

Les réclamations

En application de l'article R 144-14 du code des assurances, le Comité de surveillance s'est tenu informé des réclamations parvenues chez l'assureur et des réponses qui y avaient été apportées.

Les réclamations reçues par l'assureur font actuellement l'objet d'une étude détaillée dont les résultats seront communiqués lors de l'Assemblée Générale.

Le plan a enregistré 23 réclamations en 2017. Les objets sont illustrés dans le graphique suivant :



Budget du Comité pour 2017 / 2018

Le budget de charges arrêté par le Comité de surveillance porte sur un montant de 12 977 € réparti entre les indemnités pour les membres du comité (5 000 €) et la quote-part des frais de fonctionnement de l'association (7977 €).

Une quote-part des produits financiers procurés par la trésorerie de l'association a été estimée à 828 €.

Les actions commerciales menées en 2017

En 2017 aucune opération de promotion du Plan n'a été mise en place.

Avis du Comité

Le présent rapport comporte l'avis favorable du Comité sur les comptes du **CARDIF Multi-Plus PERP et du BNP PARIBAS Multi placements PERP** son équilibre actuariel, son administration et les orientations de gestion mises en œuvre sous la responsabilité de l'assureur.

Le présent rapport sera complété définitivement après que se seront tenus les prochains, Comité de surveillance du **CARDIF Multi-Plus PERP et du BNP PARIBAS Multi placements PERP**, et Conseil d'administration de l'assureur CARDIF-Vie. Il sera adressé après l'Assemblée Générale annuelle, sous sa forme définitive, aux participants qui en feront la demande. Il sera envoyé à l'ACPR (autorité de contrôle des assureurs).

Le Président et les membres du Comité de surveillance du Plan